

Chaumont, le 1<sup>er</sup> août 2020.

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

-----

### **Lutte contre les feux de forêts**

#### **Un feu de forêt sur deux est la conséquence d'une imprudence !**

Rappelons que chaque année en moyenne en France, 3 000 incendies ravagent près 12 000 ha de forêts soit l'équivalent de la forêt du Corgebin à Chaumont.

Depuis plusieurs semaines, le département de la Haute-Marne enregistre une pluviométrie très faible, de nombreuses journées de forts vents et des températures élevées.

De plus, l'état global de la forêt se dégrade en raison de nombreuses maladies (chalarose du frêne, scolytes sur les épicéas, dépérissement de certaines essences) et suite aux années de sécheresses qui se succèdent. Ces nombreux facteurs fragilisent la forêt et sont propices à des départs de feux de forêt.

Afin de prévenir ces risques, Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne, appelle à la plus grande vigilance et vient de prendre un arrêté qui interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires et les occupants de ces terrains, dans les bois et forêts et jusqu'à une distance de 200 mètres de ces bois et forêts, de porter et allumer du feu.

Il est aussi interdit à toute personne de fumer dans les bois, forêts, plantations et reboisements. Cette interdiction s'applique également aux usagers des voies publiques traversant ces terrains.

Les consignes pour prévenir les feux de forêts et s'en protéger :

1. Aux abords des forêts : n'allumez ni feu, ni barbecue
2. Ne jetez jamais vos mégots en forêt ou par la fenêtre de votre voiture
3. Ne réalisez pas de travaux avec des matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, soudure...) les jours de fort risque d'incendie (vent, chaleur)
4. Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez le 18, le 112 et essayez de localiser le feu avec précision.

Le non-respect de l'arrêté soumet les contrevenants à des sanctions au titre du Code forestier dans les conditions prévues par le Code pénal.

**La forêt est fragile, protégeons là !**

#### **Contacts Presse :**

Préfecture : Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55  
D.D.T. : Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.70.02